

REGLEMENT DES COURSES : « Les KM de St Gély »

Inscriptions

Les engagements seront pris jusqu'au 10 septembre 2017, jusqu'à 30 minutes avant les courses dans la limite de 1000 coureurs.

Courses ouvertes à tous, licenciés ou non, âgés de 16 ans ou plus pour les 8,7 km et 15 km.

Une décharge des parents à autoriser leurs enfants mineurs à participer à l'épreuve choisie, dégageant les organisateurs de tout incident, sera obligatoirement signée sur le bulletin d'inscription.

Parcours

Le parcours est matérialisé par des jalons, la distance sera marquée tous les kilomètres.

Tous les concurrents (toutes catégories confondues) devront être prudents et RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.

La circulation routière sera pratiquement libre sur le parcours. L'accompagnement en véhicule à moteur (voiture, deux-roues) est rigoureusement interdit.

Secours

Au départ, sur le parcours et à l'arrivée : Protection Civile et médecins.

Contrôle

Le dossard doit être visible. Un défaut de contrôle entraîne la disqualification de l'épreuve.

Nous sommes habilités, organisateurs, à éliminer tout concurrent qui ne respecterait pas le règlement ou qui se comporterait de façon anti-sportive.

Abandon

Un concurrent qui abandonne devra retirer son dossard et le remettre au point de ravitaillement le plus proche.

Classement

Catégories : cadets, juniors, seniors, masters (féminin et masculin).

Ravitaillement

15 km : 5km - 7km (eau) - 10km - 13km (eau) et arrivée

8,7 km : 5km - 6.5km (eau) et arrivée

Responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit d'interpréter le règlement. Chaque participant s'engage à ses frais, risques et périls aux différentes épreuves. Il s'engage à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de cette manifestation. Les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile auprès de la société GROUPAMA. Les participants licenciés sont automatiquement assurés par le club ou l'association. Pour les autres, la participation aux différentes courses sera sous leur entière responsabilité avec renonciation contre les organisateurs quel que soit le dommage éventuellement subi ou occasionné. **Conformément à la loi n° 99-223 du 29* mars 1999, les concurrents adultes et enfants doivent présenter à l'inscription soit une licence F.F.A, UFOLEP en cours de validité, soit un certificat médical (photocopie acceptée) de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.**